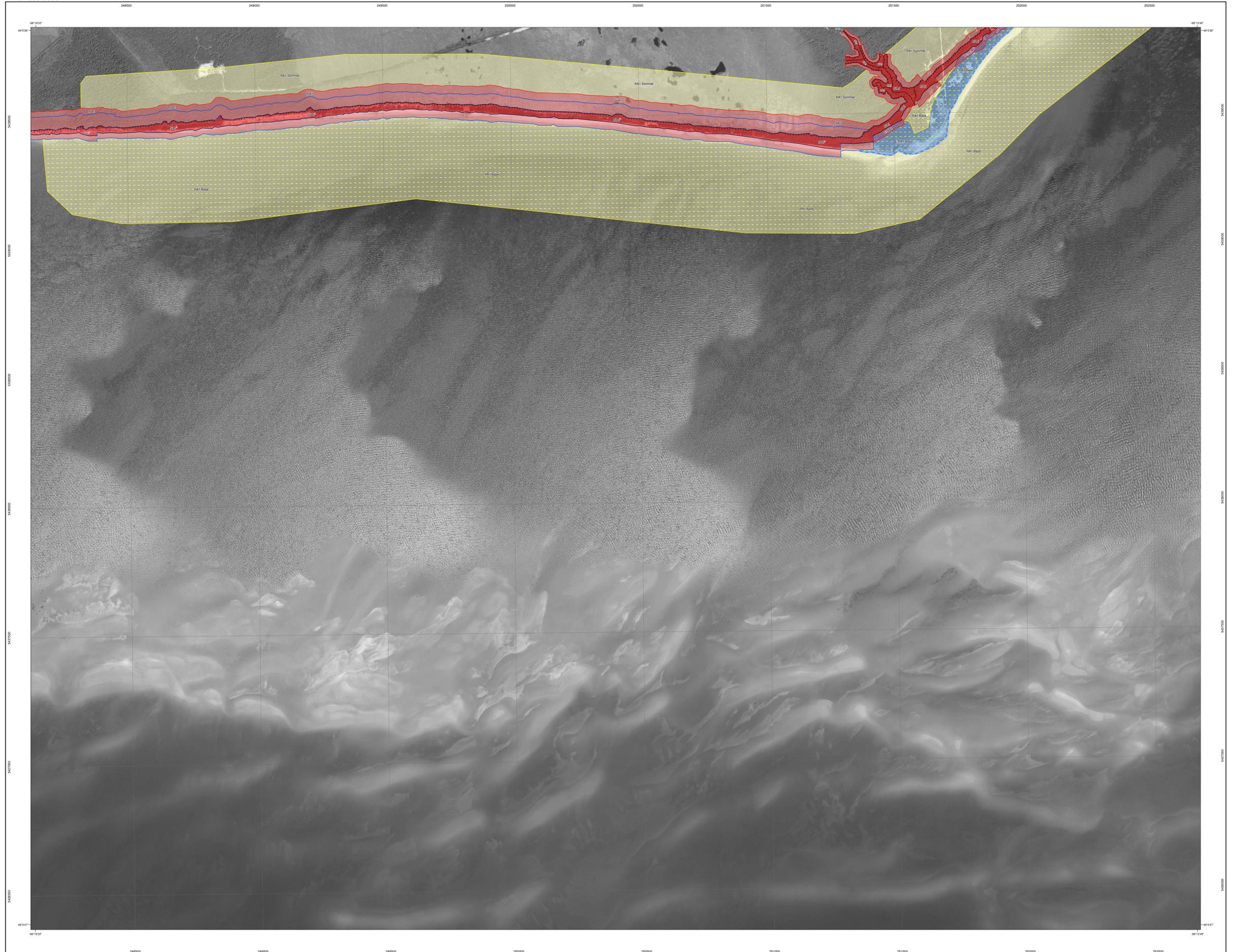
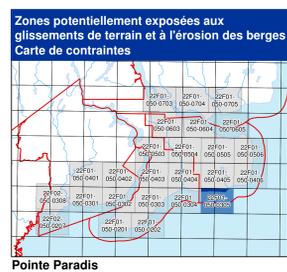


Pointe Paradis

22F01-050-0305



22F01-050-0305



Zones de contraintes relatives aux glissements de terrain et à l'érosion des berges du fleuve et du golfe du Saint-Laurent

- | | | | |
|------------|--|--------------------|--|
| RA1 | Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements d'origine naturelle ou anthropique. | ERA1 Sommet | Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement provenant d'une zone adjacente NA1. |
| NA2 | Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique. | ERA1 Base | Zone E sensible aux interventions d'origine anthropique. |
| NS1 | Zone composée de sols à prédominance sableuse, avec érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique. | ERA1 Sommet | Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement provenant d'une zone adjacente NS1. |
| NS2 | Zone composée de sols à prédominance sableuse, sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique. | ERA1 Base | Zone E sensible aux interventions d'origine anthropique. |
| E | Zone composée de débris meubles dont le talus a approximativement moins de 5 mètres de hauteur et est susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent. | RA1 Sommet | Zone composée de sols à prédominance argileuse, situés généralement au sommet des talus, pouvant être affectés par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet. |
| NA1 | Zone NA1 susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent. | RA1 Base | Zone située à la base des talus pouvant être affectée par l'étalement de débris provenant des zones RA1 Sommet. |
| NS1 | Zone NS1 susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent. | ERA1 Sommet | Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue. |
| NS2 | Zone NS2 susceptible de subir des reculs sous l'effet de l'érosion associée au fleuve et au golfe du Saint-Laurent. | ERA1 Base | Zone E pouvant également être affectée par l'étalement de débris de glissement de terrain provenant d'une zone RA1 Sommet. |
- Note:** Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus.

- Sommet du talus
- Base du talus
- Ligne de côte
- Limite du relevé lidar aéroporté

Avis à l'utilisateur

Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain et à l'érosion des berges prescrites par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif selon chacune des zones.

Les zones ont été délimitées en fonction des conditions existantes lors de la cartographie, et leur degré de précision est tributaire de celui des données de base et de l'échelle utilisées. Quant au cadre normatif, il a été élaboré principalement en fonction du type de glissement appréhendé et de l'intervention ou de l'utilisation projetée.

Le fait qu'un site soit étiqueté à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il présente un ensemble de caractéristiques le présdisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de terrain ou par l'érosion des berges, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible.

Métadonnées

Surface de référence géodésique : Ellipsoïde GRS 80
 Système de référence géodésique : NAD 83 compatible avec le système mondial WGS 84
 Projection cartographique : Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCQP), fuseau 6
 Longitude d'origine (méridien central) : 67°30' ouest
 Latitude d'origine (équateur) : 0°
 Coordonnées d'origine : X : 204 800 mètres, Y : 0 mètre
 Facteur d'échelle : 0,9999

(1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres)

1:5000

Sources

Données
 Zone d'érosion et lignes de côte : Ministère de la Sécurité publique et Chaire de recherche en géosciences côtière (2010)
 Topographie de référence par relevé lidar aéroporté : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (16 mai 2007)
 Orthophotographies numériques : Gouvernement du Québec (Jun à août 2013)

Réalisation

Production : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
 Direction du laboratoire des chaussées
 Services de la géotechnique et de la géologie
 Version 2.0 (mai 2016)

© Gouvernement du Québec
 Dépot légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2^e trimestre 2016